

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Avis de demande d'érection de municipalité scolaire, en vertu de la 5^e sec., 41 Vict., chap. 6.

Eriger en municipalité scolaire distincte, sous le nom des "Ecors," l'arrondissement No 5 de la paroisse de "Saint-Vincent de Paul", dans le comté de Laval, comprenant tous les terrains depuis celui de Pierre Chartrand, ou héritiers, jusqu'à celui d'Isaïe Desnoyers, les deux inclusivement.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Avis de demande d'érection de municipalité scolaire, en vertu de la 5^e sect., 41 Vict., ch. 6.

Eriger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-Elzéar," l'arrondissement No 3 de la paroisse de Saint-Vincent de Paul, comté de Laval, comprenant les terrains de la côte Saint-Elzéar, depuis celui de Joseph Baurton dit Major jusqu'à celui de Joseph Bisson, les deux inclusivement, et dans la côte Saint-François, depuis celui de Jean-Bte Hotte jusqu'à celui de François-Xavier Charbonneau, tous deux inclusivement, plus ceux de la concession des "Grandes Prairies," dans la dite paroisse de Saint-Vincent de Paul.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Avis de demande d'érection de municipalité scolaire, en vertu de la 5^e sec., 41 Vict., ch. 6.

Eriger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "La Grande Côte," l'arrondissement No 4 de la paroisse de Saint-Vincent de Paul, comté de Laval, comprenant les terrains de Toussaint Charbonneau (Montée Labelle), jusqu'à celui de Azarie Chartrand, tous deux inclusivement.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Avis de demande d'érection de municipalité scolaire, en vertu de la 5^e sect., 41 Vict., ch. 6.

Eriger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Côte Saint-François," l'arrondissement No 2 de la paroisse de Saint-Vincent de Paul, dans le comté de Laval, comprenant les terrains de Pierre Archambault, du "Bas de Saint-François" (No 337 du cadastre), jusqu'à celui de Césaire Charbonneau, du "Haut de Saint-François," tous deux inclusivement, et depuis celui de François Paquette, du "Haut de Saint-Elzéar," jusqu'à celui de Joseph Auclair, du "Bas de Saint-Elzéar," tous deux inclusivement.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Avis de demande d'érection de municipalité scolaire, en vertu de la 5^e sec., 41 Vict., ch. 6.

Eriger en municipalité scolaire distincte, sous le nom du "Village de Saint-Vincent de Paul," l'arrondissement No 1 de la paroisse de Saint-Vincent de Paul, dans le comté de Laval, com-

prenant les terrains de Pierre Légaré (les Ecors), jusqu'à celui de Toussaint Labelle, (Montée de la Grande Côte, ou "Montée Labelle"), tous deux inclusivement.

BUREAU DU SECRETAIRE.

Québec, 7 mai 1886.

Avis public est par le présent donné, qu'il a plu à son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par ordre en Conseil, en date du 6 mai courant (1886), de nommer M. Joseph Prémont, inspecteur des écoles catholiques de la cité de Québec, de celles de Saint-Sauveur et de Saint-Roch Nord et de celles du comté de Montmorency, à dater du premier mai courant.

PH. J. JOLICEUR,

Assistant-Secrétaire.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par ordre en conseil en date du 6 mai courant (1886), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté d'Ottawa, La Nativité, du canton Joly. — M. Augustin Lauzon, en remplacement de M. Damien Jérôme.

Comté de Shefford, Saint-Valérien de Milton. — M. Alphonse L'Hérault, en remplacement de M. Hilaire Roy.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Avis de demande d'annexions et de délimitations de municipalités scolaires en vertu de la 5^e sec., 41 Vict., ch. 6.

Distraire de la municipalité scolaire de Saint-Sébastien d'Aylmer, dans le comté de Beauce, les lots No 1 jusqu'à celui No 25 inclusivement, dans le neuvième rang du canton Gayhurst, et tous les lots formant le dixième rang du dit canton de Gayhurst, et de les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de Saint-Samuel, de Gayhurst, dans le dit comté de Beauce.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Avis de demande de délimitations, etc., de municipalités scolaires, en vertu de la 5^e section, 41 Vict., ch. 6.

Détacher de la municipalité scolaire de Saint-Alphonse de Granby, dans le comté de Shefford, les lots suivants, savoir : les lots Nos 18, 17 et 16, du 6^{ème} rang du township de "East Farnham," dans le comté de Brome, ainsi que les lots Nos 15, 16 et 17, du premier rang du township de Granby (dit comté de Shefford), et le lot No 14, aussi du premier rang du dit township de Granby, municipalité scolaire de Granby, et de les annexer pour les fins scolaires au township de "East Farnham," dans le dit comté de Brome. Cette annexion devant prendre effet le 1er juillet (1886).